

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 45

Artikel: Au temps de L.L. E.E.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de paix et de bons conseils, inébranlable dans sa foi en la justice, il était de ceux qui veulent rendre service. Au printemps de 1840, la maladie l'obligea à demander un suffragant, qui fut Adolphe Tachet. Malgré les soins dévoués de ses médecins, Tallichet, d'Orbe et Flaction, d'Yverdon, le doyen Rochat mourut à la cure d'Agiez, le 15 juillet 1840, à l'âge de 76 ans. Malherbe, suffragant à Orbe, écrivait que cette vie se termina par deux jours de souffrances les plus atroces, au point que le médecin Tallichet en était presque malade, et que cette mort ne manquerait pas d'amener beaucoup de changements dans le voisinage.

Par dispositions de dernières volontés, le Doyen Rochat, qui était décédé sans postérité, désigna comme exécuteur testamentaire son ancien ami Adolphe Rochaz, président du Tribunal de Romainmôtier. Parmi les nombreux legs qu'il fit, relevons ceux-ci :

« Je donne et lègue à la Bourse générale des pauvres de la commune du Lieu, cent francs, à celle de la commune de l'Abbaye, cent francs, à la Bourse particulière des Pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

« Je donne et lègue six mille francs de dix batz à chaque, lesquels six mille francs, payables en « vres de la commune du Lieu, cent francs, à celle de la commune de l'Abbaye, cent francs, à la Bourse particulière des Pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

« Je donne et lègue six mille francs de dix batz à chaque, lesquels six mille francs, payables en « créances telles qu'elles se trouveront à l'époque de mon décès, sans les choisir. La rente de ce capital servira pour former un gage, soit pension « pour élever des jeunes garçons portant le nom de Rochat, à la vocation de ministre, d'avocat, de médecin, ou à tel autre état honorable, pour lequel les études sont indispensables. On laissera « croître ce capital de six mille francs par l'accumulation des intérêts, jusqu'à ce qu'il produise « un revenu net de trente louis par an. Ce capital « sera régi par un tuteur honnête homme du nom de Rochat et en état de répondre de ses actions. « Il ne paiera rien que sur des reçus faisant foi que « le revenu de la caisse n'a pas été détourné de sa destination. Les capitaux et les accroissements « de la dite caisse ne devront être placés que sur « bonnes et premières hypothèques. Le gouverne- « ment ni aucune autorité en son nom ne devra ni « ne pourra jamais s'emparer de cette caisse, ni « même la régir ; elle ne sera soumise qu'à la surveillance relative aux tutelles, comme les autres « propriétés particulières. Lorsque son revenu annuel s'élèvera à la somme de trente louis, il sera « appliqué aux frais des études d'un jeune garçon « portant le nom de Rochat ; il sera choisi par le « Conseil d'instruction publique du canton de Vaud, « qui vaudra sans doute se prêter à la chose par « son zèle pour le bien public. Il ne pourra se pré- « senter que des enfants du nom de Rochat, appartenant à des parents à mœurs irréprochables et « qui soient dans un état d'aisance quant à la fortune. Ces enfants pourront être choisis dès l'âge « de 8 à 10 ans et même plus tard s'ils ont fait des « études préliminaires. Ils devront être bien constitués, avoir une figure agréable, annoncer des « talents autant qu'on en peut juger à cet âge. A « un jeune homme ne pourra jouir du gage, soit « pension, au delà de l'espace de quinze ans au plus ; s'il survenait quelque obstacle imprévu et « que l'établissement dont il s'agit n'atteignît pas « son but, pour lors les capitaux et les accroissements de la susdite caisse seraient reversibles à « mon héritier ».

Et maintenant, que devint cette fondation ? La Caisse d'études des jeunes Rochat qui possédait, en 1842, un capital de 5520 francs (de dix batz), produisant un revenu annuel de 300 fr. environ, possède aujourd'hui un capital de 24,000 francs, donnant un revenu annuel de 1000 fr. Utile institution, s'il en fut, elle a servi sept pensions dont les chiffres totaux s'élèvent à 5915 fr., 8816 fr., 1658 fr., 6236 fr., 2400 fr., 1525 fr., 1525 fr. Les bénéficiaires s'engageant à restituer la moitié des sommes reçues si, par manque d'application ou de travail, ils sont obligés de renoncer aux études, et à la restitution de la totalité, s'ils renoncent spontanément à suivre les études supérieures.

L'organe administrateur de la Caisse a toujours été à Romainmôtier, lieu de domicile des trois gérants qui l'ont successivement administrée. Ensuite de l'entrée en vigueur du Code civil suisse, la fondation a été inscrite au Registre du commerce et a, de ce fait, acquis la personnalité morale. Obtenant ainsi une plus grande expansion, elle peut accepter les libéralités qui pourraient lui être accordées en vue de favoriser le but bienfaisant qu'elle poursuit

et que personne ne voudra ignorer. Puissent les donateurs être toujours plus nombreux.

C'est pour perpétuer le souvenir du doyen Abram-Elie Rochat que quelques citoyens, auxquels se sont jointes les communes de l'Abbaye et du Lieu, ainsi que les hameaux des Charbonnières et du Pont, ont pris l'initiative d'élever ce modeste monument qui, scellé dans la façade de cette église, se trouve à quelques pas de la demeure où naquit celui que nous vénérons.

L'acte que nous accomplissons aujourd'hui rappellera à la postérité ce que fut cet homme marquant parmi ses contemporains et citoyens de son pays, soit dans l'ordre politique, où il fut revêtu de mandats importants, soit dans l'ordre ecclésiastique dont il remplit les plus respectables fonctions. Mais ce qui ne l'honorait pas moins, ce sont, comme le disait le pasteur Chausse, son successeur à la cure d'Agiez, les souvenirs profonds et durables qu'il a laissés dans les paroisses de Vaulion, de l'Abbaye et d'Agiez. De tels hommes sont l'honneur du pays ; ils en sont la force intime, la sève morale et leur action discrète et profonde dépasse de beaucoup leur notoriété.

Une bonne paroisse. — Un pasteur prenait congé de ses ouailles. Les autorités civiles et ecclésiastiques assistaient à la cérémonie, très touchante. Plusieurs discours émus avaient été déjà prononcés.

Le syndic de la commune s'avance, à son tour. Il fait l'éloge du pasteur et de sa femme, puis dit les regrets sincères que tous éprouvent de leur départ.

« Cependant, M. le pasteur, ajoute-t-il, vous n'avez pas eu que des épreuves et des sacrifices, (et s'inclinant avec déférence devant la femme du pasteur, dont la personne n'inspire guère la pitié) madame la ministre, au respect que je vous dois, est devenue bien chère, ici ».

AU TEMPS DE L.L. E.E.

Il est intéressant de montrer de temps en temps qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Un de nos abonnés de la Chaix-de-Fonds a l'amabilité de nous communiquer le « signalement » que voici, datant de l'époque où L.L. E.E. de Berne présidait à nos destinées. La justice d'alors n'avait pas, comme celle d'aujourd'hui, pour la guider dans ses recherches, de service anthropométrique, avec tous les moyens dont il dispose.

Voici le signalement en question ; il est assez curieux. Nous supprimons les noms, qui, du reste, importent peu.

Signalement.

J.-B. R..., natif de Lyon, âgé d'environ 48 à 49 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, la jambe assez bien faite, un peu forte, une plus grosse que l'autre, l'air sain et robuste, la tête ovale et le menton pointu, le teint brun, les yeux noirs et petits, les sourcils peu garnis, le front relevé. le nez aquilin très marqué un peu de travers, les lèvres épaisses, la bouche assez bien faite, ayant des dents saines sans être belles, la main et les doigts gros, portant perruque, le ton de voix fort et souvent brusque ; il parle facilement et est très instruit ; il sait parfaitement la musique, le dessin, l'architecture et il a une connaissance étendue de la peinture, à laquelle il s'applique.

On soupçonne qu'il ait été joindre une Française qui l'a précédé de 15 jours, assez grande, très bien faite, le nez un peu retroussé, les yeux noirs, petits et très vifs ; la physionomie riante, de belles dents, la gorge belle et abondante, le teint brun et couvert de lentilles autour des yeux, ayant trois trous assez marqués, l'un à la racine des cheveux, l'autre à la paupière droite et le troisième à la naissance du sein du côté gauche. Elle est née à Culvifion, village à quatre lieues de Nîmes ; se fait appeler ordinairement Madame de Fontenay, mais son véritable nom est R... et celui de son mari F. ; elle a environ 26 ans et avec elle une petite fille de 5 à 6 ans, fort jolie et très vive.

NOS AMIS, LES OISEAUX

Voici venir le moment où il nous faudra de nouveau penser à nos amis, les oiseaux. L'hiver et la froidure vont les priver d'abris et de leur pitance journalière. Ils comptent sur nous. Ils méritent d'autant mieux notre sollicitude qu'ils nous donnent de beaux exemples d'amour maternel et d'héroïsme. Témoin le fait suivant, conté par le journal, *L'Ami des animaux*, qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« Un faucheur, en moissonnant un champ d'avoine, rencontra un nid de perdrix et atteignit si malencontreusement la mère, justement sur le nid, qu'il lui trancha, de sa faux, la moitié d'une aile. Le pauvre oiseau s'enfuit aussitôt en poussant des cris pitoyables et disparut dans un champ de trèfle voisin où le faucheur ne put le retrouver d'abord. Emu de pitié pour les pauvres petits que contenait le nid et qui, sans doute, venaient d'éclore, le cultivateur disposa autour de leur asile de l'avoine en quantité suffisante pour les protéger et il y ajouta même quelques broussailles pour défendre mieux encore le nid qu'il avait bien involontairement plongé dans la douleur.

« Le lendemain matin, le moissonneur revint. Le nid était vide. Il se mit à chercher avec précaution tout autour afin de savoir ce que les petits étaient devenus. Après de patientes recherches, il finit par trouver à cinquante pas du nid, dans un champ de seigle, la pauvre mère perdrix qui, avec la seule aile qui lui restait, couvrait ses petits encore en vie, tandis qu'elle-même avait succombé à la suite de la blessure terrible et mortelle que la faux lui avait faite. Les dernières forces de cette malheureuse mère avaient été employées à retrouver ses petits, trop exposés dans le champ aux dangers qui les menaçaient, et à remettre le nid en un lieu plus sûr. Puis, ayant abrité sa famille jusqu'à ce que ses forces la trahissent, elle était morte, couvrant encore de son cadavre sa chère nichée. »

Le bouc. — Au concours de petit bétail on avait amené un bouc superbe, mais qui sentait horriblement mauvais. Toute une société de dames, demoiselles, messieurs, n'en était pas moins en admiration.

Un paysan, voulant faire de l'esprit, dit à sa femme :

— Si les hommes sentaient aussi mauvais, les femmes n'auraient pas tant le diable après, qu'en dis-tu, Augustine ?

— Oh ! pour sûr ! — P.

Grand Théâtre. — Demain, dimanche, un spectacle particulièrement gai : *Célimare, le bien aimé et l'anglais tel qu'on le parle*. Deux éclats de rire, nécessaires pour nous faire oublier les angouisses de l'heure présente.

Lundi, irrévocablement, dernière de *L'enlèvement au Sérail*, le délicieux opéra, de Mozart, dont le succès est inépuisable.

La livraison de novembre de la **Bibliothèque universelle et Revue suisse** contient les articles suivants :

Lorenzo d'Adda : Où en est la guerre ? Le colonel Edouard Secretan. — Albert Desvoyes : Le Centaure Chiron. Poème. — J. de Mestral Combremont : Le sentiment religieux dans les lettres du front. — Georges Paillard : Notre pain quotidien. — Edouard Blaser : La neutralité de l'opinion publique et de la presse suisse. — H. Matthey : Le roman rustique. — Franz Hellens : L'adversaire. Nouvelle. — Louis Leger, de l'Institut : Les prisonniers de guerre français en Allemagne sous la Révolution, seconde et dernière partie. — Madeleine Maus : L'accessible richesse. Paroles pour les jeunes filles ; seconde et dernière partie. — E. Ponchelet : Après la guerre, la dette publique. — Chroniques : anglaise, H.-C. O'Neill ; italienne, Francesco Chiesa ; suisse allemande, Antoine Guillard ; scientifique, Henry de Varigny ; politique, Ed. Rossier. — Revue des livres.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS